

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Gabrielle 37.
- Identité du demandeur: Beer Bar_1180 SPRL - M. Fernando De Sousa Marques.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45101-2020 : changer la destination d'un magasin de meuble (commerce) en brasserie, bar, café (commerce de type HoReCa et mettre en conformité la couverture des cours.

Nature de l'activité : commerce.

Zone : PRAS : zones d'habitation, en liseré de noyau commercial.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- application de l'article 126§11,2° du CoBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme (RCU) en matière d'HoReCa

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 26 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 628.
- Identité du demandeur: FASTPOINT S.P.R.L. - Monsieur Araz Gulekjian.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44989-2019: aménager une piscine (étang de nage naturel) dans le jardin et revoir les aménagements paysagers de la parcelle en conséquence.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones mixtes, le long d'un espace structurant.
PPAS : PPAS n° 55 - ST.-JOB/BENAETS - AR du 08/02/1989.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126 §11 du COBAT (dérogation au PPAS N°55 en matière de construction en zone non aedificandi – art. III.2.1 zones de cours et jardins)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)
- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°182/20)
PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Général Lotz 37.
- Identité du demandeur CHIREC A.S.B.L. - Monsieur Dr Nicolas Daoud.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45117-2020 : Placer 3 enseignes lumineuses.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : zones mixtes, zones d'habitation, en liseré de noyau commercial.

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'art.36 §1 3° du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée parallèlement à une façade ou à un pignon en zones générale et élargie).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 23/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de Boetendael 164.
- Identité du demandeur: Le Monde d'Ayden ASBL - Madame Lou Garagnani.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45202-2020: demande de changement d'affectation.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.7.2. du PRAS (équipements dont la superficie de plancher dépasse la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 23/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°184/20)
PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue des Fidèles 15.
- Identité du demandeur : Monsieur Laurent Gallois et Madame Eugénie Demontrond.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45176-2020 : mettre en conformité la transformation d'un immeuble comprenant un logement unifamilial, et dont les ateliers ont été affectés en bureaux à l'usage des occupants du logement principal, transformation des toitures des constructions arrières et aménagement d'une terrasse accessible depuis le 1er étage.

Nature de l'activité : bureaux, logements et ateliers.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°186/20)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Merlo 41.
- Identité du demandeur : Monsieur Hadrien Nimal et Madame Stéphanie Verbeke.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45258-2020 : construire un immeuble 3 façades comportant une unité unifamiliale et un bureau pour permettre l'exercice de l'activité professionnelle de l'occupant.

Nature de l'activité : bureau et logement.

Zone : PRAS : zones mixtes.

PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS)

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade - balcons, terrasses et oriels)
- dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) .

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°187/20) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Place de Saint-Job 22.
- Identité du demandeur: IDARO S.A. - Monsieur Bernard Helson.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45171-2020 : mettre en conformité des modifications de façade datant de 2004, agrandir un bâtiment mixte de commerce et logement existant et diviser en 3 unités de logement et une 4e unité pour le commerce maintenu.

Nature de l'activité : logements et commerce.

Zone : PRAS : zones d'habitation, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant.
PPAS : n°56 - Quartier Saint-Job - Carloo (A.R. 08/02/1989).

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126/11, 1° du COBAT (dérogation au PPAS N° 56 Quartier Saint-Job/Carloo (AR du 08/02/1989) en matière des articles IV.2.2.A.1.2. Profondeur, IV.2.2.A.1.3. Hauteur, IV.3 Travaux de transformations, IV.2.1.6. Aspect des toitures, IV.4.2.1. Matériaux de façades et IV.4.2.2. Matériaux de toitures)
- application de l'art. 126§11, 2° du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)
- dérogation à l'art.37§2 du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée perpendiculairement à une façade en zone restreinte).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 23/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de l'Echevinage 16.
- Identité du demandeur : Madame Corinne Serehen-Amar.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45229-2020 : mettre en conformité une extension arrière.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.
PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS)

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 23/06/2020.
Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Carré Tillens 15.
- Identité du demandeur : M & Mme Aymeric Vermout et Anne Callens.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45209-2020 : construire une maison unifamiliale et abattre 4 arbres.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS)

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°190/20)
PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : chaussée de Waterloo 976 - 980.
- Identité du demandeur: PCC S.P.R.L. - Monsieur Philippe Chabeau.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45187-2020 : démolir une maison mitoyenne, fusionner deux parcelles afin d'agrandir et de transformer une maison mitoyenne en trois appartements de 2 chambres avec RDC commercial.

Nature de l'activité : logements et commerce.

Zone : PRAS : zones d'habitation, en liseré de noyau commercial, en point de variation de mixité, le long d'un espace structurant.

PPAS : N° 30bis - QUARTIER DU VERT CHASSEUR (AGRBC - 10-03-1994)

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 23/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°191/20)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Brugmann 416.
- Identité du demandeur : Madame Valérie Moignot.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45114-2020: mettre en conformité la réunion de deux unités de logement en une.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant.

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°192/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Rittweger 10.
- Identité du demandeur: Yasambre Invest S.P.R.L. - Monsieur Sammy Tinel.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45212-2020 : construire un immeuble de deux logements.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS)

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°193/20)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Beeckman 43.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Simon Blanckaert Gaëlle Doleans.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45180-2020 : démolir et reconstruire une annexe en façade arrière.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Place Jean Vander Elst 1.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Arnaud Watelet et Grazia Cioci.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45189-2020 : mettre en conformité l'extension arrière de la maison unifamiliale; projet d'aménagement d'une chambre à coucher en façade arrière et création d'une lucarne, aménagement d'une terrasse et d'un jardin suspendu sur les toitures plates, isolation de l'extension du 1er étage.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **23/06/2020** et jusqu'au **07/07/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 septembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 23/06/2020.